

Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau Brunswick

Ministère de l'Énergie
du Nouveau-Brunswick
octobre 2011



Fondement du plan directeur

- Automne 2010 – Création de la Commission de l'énergie
- Hiver 2011 – Vaste consultation publique
- Printemps 2011 – Rapport final de la Commission de l'énergie
- Été 2011 – Examen et analyse du rapport
- Automne 2011 – Plan directeur de l'énergie au Nouveau-Brunswick

*Une **vision énergétique de 10 ans** et un **plan d'action triennal** qui s'appuient sur **5 objectifs fondamentaux**.*

Les cinq objectifs fondamentaux

- des prix de l'énergie faibles et stables;
- la sécurité de l'approvisionnement en énergie;
- la fiabilité du réseau électrique;
- la responsabilité environnementale;
- une réglementation efficace.

Le plan directeur examine chaque objectif afin de déterminer :

- pourquoi c'est important pour le Nouveau-Brunswick;
- les progrès réalisés;
- une vision pour l'avenir;
- les mesures énergétiques précises qui devraient être prises pour atteindre chaque objectif.

Plan d'action sur l'énergie – Électricité

1. Fusionner le groupe des entreprises d'Énergie NB pour en faire une entreprise de service public de la Couronne unique intégrée verticalement.
2. Examiner les politiques qui régissent les marchés de l'électricité et mettre en œuvre des changements structurels et opérationnels (ERNB).
3. Ordonner à Énergie NB d'élaborer un plan de gestion de sa dette afin de la réduire et de porter son ratio emprunts/capitaux propres à 80:20.
4. Présenter tous les 3 ans, aux fins d'approbation de la CESP, toutes les activités d'exploitation d'Énergie NB, y compris un plan intégré des ressources obligatoire. Toute modification des tarifs devra être approuvée par la CESP.
5. Chercher à établir des partenariats régionaux en matière d'électricité.
6. Mettre à jour la feuille de route de réseau intelligent et élargir le réseau.
7. Mettre en œuvre un programme d'achat d'énergies renouvelables à l'intention des grandes industries.

Prévisions des tarifs à 10 ans - Énergie NB

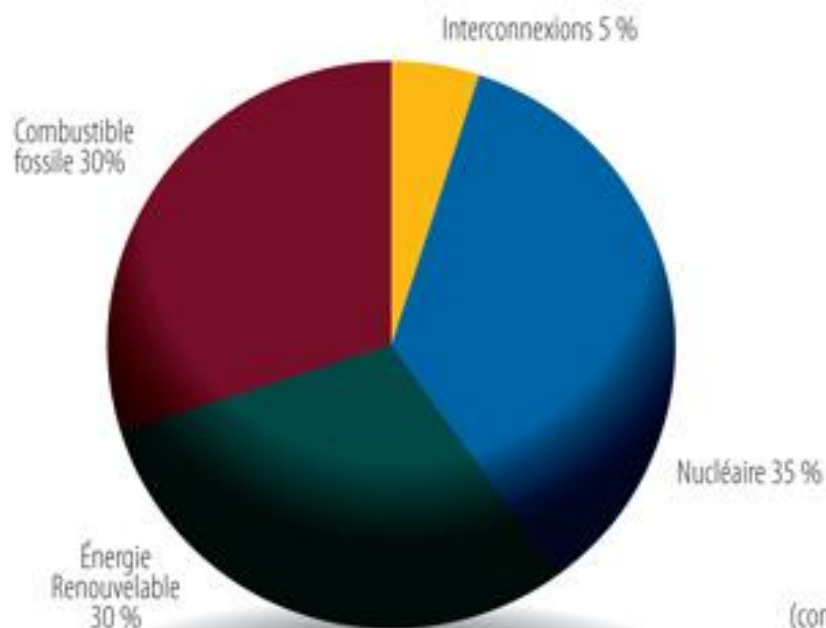
	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
changement de taux	0%	0%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
dette (M\$)	\$ 4,969	\$ 5,026	\$ 4,905	\$ 4,944	\$ 4,974	\$ 4,925	\$ 4,714	\$ 4,513	\$ 4,220	\$ 4,133
l'équité (M\$)	\$ 125	\$ 271	\$ 364	\$ 411	\$ 547	\$ 596	\$ 723	\$ 793	\$ 966	\$ 1,067
Ratio	98%	95%	93%	92%	90%	89%	87%	85%	81%	79%

Plan d'action sur l'énergie – Énergies renouvelables et changements climatiques

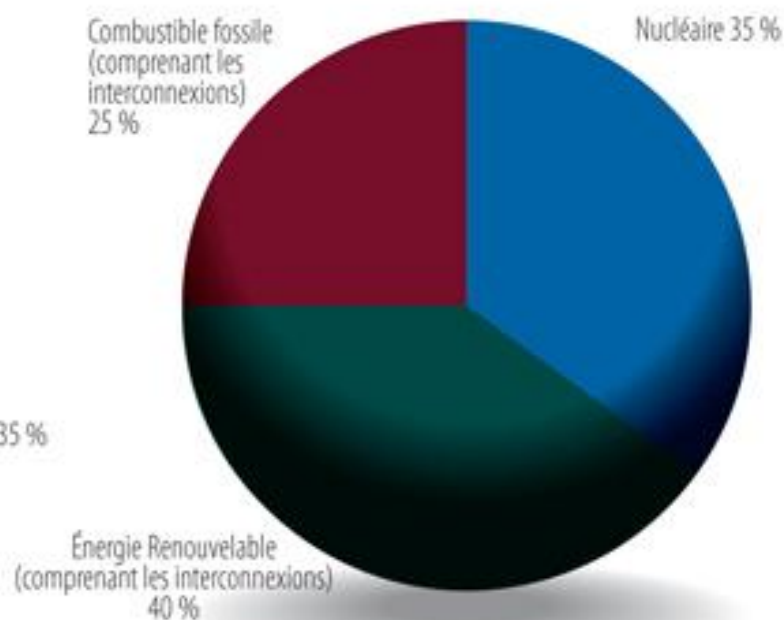
1. Porter la norme d'inclusion des ressources renouvelables à 40 p. 100 des ventes totales d'Énergie NB d'ici à 2020.
2. Ressources énergétiques renouvelables futures
 - *Appuyer les projets d'énergies renouvelables locaux et à petite échelle des Premières Nations.*
 - *Rassembler les projets en matière d'énergie éolienne futurs.*
 - *Développer l'énergie solaire, la bioénergie et d'autres nouvelles technologies énergétiques renouvelables.*
3. Maximiser la production énergétique grâce à l'utilisation des sources de biomasse, particulièrement les granulés de bois.
4. Élaborer des composantes énergétiques importantes en vue du Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques de 2012-2020.

Approvisionnement en électricité par source au N-B

2013



2020



Source : ÉnergieNB

Plan d'action sur l'énergie – Efficacité

1. Exiger que les entreprises d'électricité, de concert avec Efficacité NB, élaborent un plan triennal en matière d'efficacité de l'électricité.
2. Modifier la *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* pour faire en sorte que l'utilisation de normes minimales en matière efficacité énergétique soient obligatoires pour les nouvelles constructions.
3. Mettre à jour la liste d'appareils et de matériel réglementés en vertu de la *Loi relative à l'efficacité énergétique*.

Plan d'action sur l'énergie – Gaz naturel et produits pétroliers

1. Examiner la structure de tarifs et le réseau de distribution du gaz naturel pour en arriver à une structure plus traditionnelle où les tarifs sont fondés sur les coûts et envisager d'autres modes de distribution.
2. Examiner la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* et son *Règlement*.

Plan d'action sur l'énergie – Réglementation

1. Réorganiser la CESP de sorte qu'elle soit composée uniquement de membres à temps plein.
2. Créer un bureau du défenseur public de l'énergie et nommer un défenseur public de l'énergie à temps plein.

Plan d'action sur l'énergie – Éducation et recherche et développement

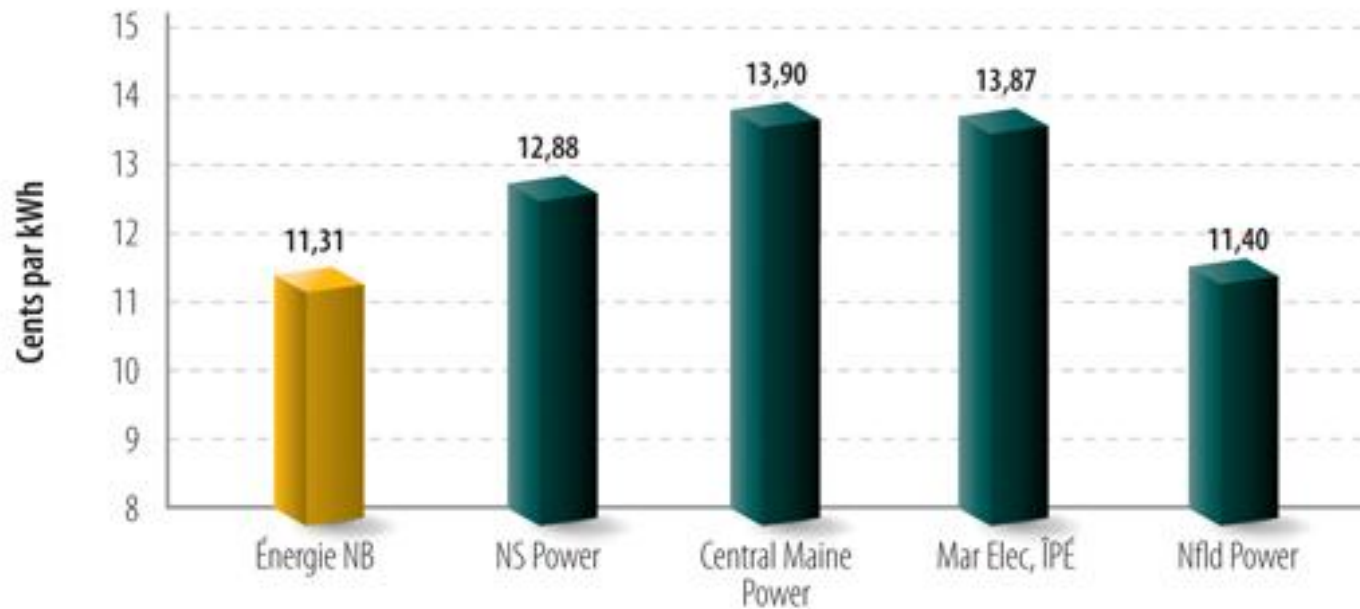
1. Élaborer une stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre axée sur l'énergie afin de :
 - *veiller à la réalisation d'un programme d'agrément en matière d'énergie.*
 - *mettre en œuvre un programme de littératie, d'éducation et de sensibilisation en énergie.*
2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche et de développement en énergie pour le Nouveau-Brunswick afin d'encourager l'adoption de nouvelles technologies d'énergie propre.

Ce que cela signifie pour les Néo-Brunswickois

- Le gel des tarifs de l'électricité de trois ans se poursuivra de même que la stabilité des tarifs pour le reste de la décennie
- Un service d'électricité public plus efficace et moins élaboré, détenu par les Néo-Brunswickois
- Un accent sur le remboursement de la dette et le renforcement des capitaux propres pour le bien-être financier à long terme de notre service d'utilité public
- Une plus grande surveillance et une plus grande transparence en ce qui a trait à notre service d'utilité public grâce au renforcement de la CESP et à un nouveau Bureau du défenseur de l'énergie
- Plus l'électricité fournie par la production d'énergie renouvelable

Comparaison des tarifs résidentiels en 2011

Tarif moyen calculé à 1 350 kWh par mois



1 \$CAN = 1,01 \$US (14 septembre 2011)

Sources : Énergie NB et les autres services publics

Ce que cela signifie pour les Néo-Brunswickois

- Des programmes additionnels pour poursuivre le rendement énergétique par Efficacité NB et Énergie NB.
- Un examen du modèle de distribution du gaz naturel dans le but de réduire les tarifs et un accès amélioré
- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Une plus grande attention à l'alphabétisation en matière d'énergie

Le plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick

- Le plan directeur constitue à la fois une vision à long terme et un plan d'action triennal visant à réaliser les objectifs établis lors de la consultation publique qui a été lancée par la Commission d'énergie du Nouveau-Brunswick.
- Le plan directeur est le document qui oriente le gouvernement dans la planification de l'avenir de l'énergie dans la province, un avenir fondé sur des prix d'énergie faibles et stables, la sécurité de l'approvisionnement en énergie, la fiabilité du réseau électrique, la responsabilité environnementale et une réglementation efficace.

*Une **vision énergétique de 10 ans** et un **plan d'action triennal** qui s'appuient sur **5 objectifs fondamentaux**.*